

PRÉFET DU BAS-RHIN

Préfecture
Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité
Bureau de la Réglementation et
de la Citoyenneté
Section élections

Arrêté
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans la commune de BUSWILLER

LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX en qualité de Préfet de la Région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;

Vu le décret du 21 mars 2017 portant nomination de Monsieur Yves SEGUY en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin ;

Vu la proposition du maire de BUSWILLER ;

Vu les désignations des représentants par Madame la Présidente du Tribunal de Grande Instance de Saverne ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin

Arrête

Article 1^{er}

Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes suivantes :

- **Monsieur KURTZ Patrick**, représentant le conseil municipal ;
- **Monsieur GEBHARDT René**, représentant l'administration ;
- **Monsieur LINDENMAYER Bernard**, représentant le Tribunal de Grande Instance.

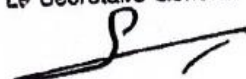
Article 2

Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 10 janvier 2019

Le Préfet,

P. le Préfet
Le Secrétaire Général



Yves SEGUY